



Commune de  
PERROY

#### CONSEIL COMMUNAL

Le Prieuré 5  
Case Postale 64  
1166 Perroy

E. conseil communal@perroy.ch

WWW.PERROY.CH

Perroy, le 17 mars 2022

### PROCES-VERBAL CONSEIL COMMUNAL

JEUDI 17 MARS 2022 20H00  
GRANDE SALLE DE PERROY

PRESIDENCE :  
M. Antoine Dreier

Le président souhaite la bienvenue aux membres du conseil et de la municipalité.

#### 1. **Appel**

La secrétaire procède à l'appel.

30 personnes sont présentes  
10 personnes sont excusées

Le quorum étant atteint et les membres ayant été convoqués conformément à l'art. 51 du règlement du Conseil, le président déclare la séance ouverte.

#### 2. **Assermentation de deux nouveaux membres du conseil ;**

Suite à la démission de deux personnes, le Président M. Antoine Dreier convoque devant l'assemblée, M. Merli et M. Sinani et procède à leur assermentation.

Les deux nouveaux conseillers sont chaleureusement applaudis par l'assemblée.

#### 3. **Procès-verbal de la séance du 09 décembre 2021**

Le Président ouvre la discussion sur ce procès-verbal.  
La parole n'est pas demandée.  
Le procès-verbal de la dernière séance est accepté à l'unanimité.

#### 4. **Communications du Bureau du Conseil**

Le Président informe l'assemblée de la visite le 8 février dernier du Préfet, M. Olivier Fargeon. Ce dernier est venu contrôler la bonne tenue des archives du conseil communal.  
Dans l'ensemble, tout est en ordre, il manque juste quelques signatures sur des anciens rapports de commissions. Ce souci sera réglé très prochainement.  
Le Président remercie la secrétaire pour le travail effectué dans la remise en ordre des classeurs.

Une précision a été apportée par le Préfet, il faut dorénavant que tout rapport de commission soit signé par deux conseillers au minimum, soit le rapporteur et le /la Président/e de la commission.

S'il y a une seule signature car le rapporteur est le/la Président/e de commission, il faut le préciser avec la signature.

Le Président communique que le dimanche 13 février, les votations fédérales se sont très bien déroulées et il remercie tout le bureau pour le travail effectué.

Concernant le préavis 01/2022, au vu des délais, le Bureau a dû nommer une commission ad Hoc pour l'étude de ce préavis. Les personnes choisies sont :

- ❖ Mme Menamkat
- ❖ Mme Bisilliat
- ❖ M. Mauro
- ❖ M. Movilla
- ❖ M. Paternot

Le Président rappelle qu'à chaque prise de parole, il est bien de préciser son nom de famille & prénom et de bien utiliser le micro pour une meilleure compréhension de tous.

La secrétaire prend également la parole pour demander à Messieurs Bettems, Muller et Fatton de passer la voir en fin de séance, pour signer les rapport 2020 dans lesquels leurs signatures manquaient.

## **5. Communications de la Municipalité**

Le Syndic, Monsieur Didier Haldimann prend la parole pour deux communications.

Premièrement, concernant la parcelle 145 où s'est déroulé le dernier giron des Jeunesses. La commune a été sollicitée par l'association l'ENJEU pour construire l'école sur cette Parcelle. Étant donné que ladite parcelle est en zone d'utilité publique et vu le manque de terrain dans l'arrondissement d'ENJEU, l'association a lancé une demande d'étude. C'est le Bureau Clarel qui va s'en occuper et une fois l'étude finalisée, la Municipalité reviendra très probablement sous la forme d'un préavis pour informer du résultat de cette étude et de la faisabilité de la construction de l'école.

La seconde information attendue de longue date concerne la décision du Tribunal Fédéral au sujet du restaurant de la plage.

Le fond du projet n'est pas remis en cause, par contre certains bâtiments seraient dans une zone réservée des eaux. Le tribunal fédéral renvoie la cause au canton et plus particulièrement à la DGE pour que celle-ci se détermine sur ce point précis.

La Municipalité reviendra avec la réponse finale qui devrait survenir dans les prochains mois.

La Municipale Mme. Hélène Saxer prend ensuite la parole pour une autre communication. Lors de la dernière séance de la Municipalité le 24 janvier dernier, il a été décidé une réorganisation des dicastères. Le Bureau du Conseil ainsi que la commission de gestion et finances ont été préalablement avisés.

- ❖ Le dicastère de l'aménagement du territoire est repris par Mme. Juliette Leprince-Ringuet
- ❖ Le dicastère de l'administration générale est repris par Mme. Hélène Saxer

La Municipale, Mme. Juliette Leprince-Ringuet prend ensuite la parole concernant la zone de réserve. L'enquête est terminée depuis environ une semaine et il y a quelques oppositions qui seront traitées par un préavis.

Le Président, M. Antoine Dreier remercie la Municipalité pour ces communications et passe ensuite au point suivant.

## **6. Communications des délégués aux Associations intercommunales et régionales**

Le Président n'a pas reçu de demande écrite pour une demande de parole mais si quelqu'un a une communication à faire, il est le bienvenu.

M. Didier Blanchard prend la parole pour parler du dernier conseil intercommunal de la Région de Nyon qui a eu lieu le jeudi 10 mars 2022. Il y a eu deux préavis approuvés à la grande majorité.

Un préavis portant sur le montant de CHF 262'500. --, valable jusqu'en 2027 pour participer à la mise en œuvre du deuxième programme tourisme de nature.

Le budget global est lui de plus de CHF 800'000. -- sur 5 ans. Le reste de la somme est fourni par la région Nyon Tourisme, le canton, Télé-Dôle, la commune de St-Cergue.

Les communes hors de la région de Nyon seront également démarchées.

Le deuxième préavis porte sur l'autorisation générale de placer les fonds de la trésorerie auprès de divers établissements bancaires et de PostFinance pour la législature 2021-2026, et non plus uniquement auprès de la BCV. La raison principale est les taux d'intérêts négatifs de la BCV.

Dernière information concernant la remise des mérites sportifs qui aura lieu le jeudi 31 mars prochain, à 19h00 au théâtre Grand-Champs de Gland.

L'entrée est gratuite, mais sur inscription et M. Didier Blanchard encourage toute l'assemblée à voter via le site internet.

Il recommande également d'aller voir régulièrement sur le site <https://regiondenyon.ch/> pour profiter des offres loisirs.

M. Didier Blanchard remercie l'assemblée pour son écoute et reste à disposition après la séance s'il y a des questions sur la région de Nyon.

Aucun autre délégué ne demande la parole et le Président propose de passer au point suivant.

## **7. Préavis No 01/2022 : Adoption des nouveaux statuts de l'association intercommunale pour l'épuration des eaux - AIEP**

Le Président invite le rapporteur de la commission Ad Hoc à prendre la parole.

Mme.Nalini Menamkat prend le micro et précise à nouveau les noms des membres de la commission qui s'est réunie le 4 mars dernier pour discuter de ce préavis.

Elle mentionne également que ce jour-là, ils ont contacté le Syndic, M. Didier Haldimann qui a répondu à toutes leurs questions et tous le remercie. Elle lit ensuite le rapport de la commission ad hoc.

Le Président M. Antoine Dreier remercie Mme. Nalini Menamkat et propose d'ouvrir la discussion sur ce préavis.

La parole n'étant pas demandée, le président propose de passer au vote.

Au vote à main levée, le Conseil, à l'unanimité approuve le préavis 01/2022 sur l'adoption des nouveaux statuts de l'association intercommunale pour l'épuration des eaux - AIEP

**8. Préavis No 02/2022 : Demande d'un crédit de CHF 61'000. -- pour l'entretien et l'équipement public de l'esplanade de la Butte**

Le rapporteur de la commission technique, M. Claude Jenni prend la parole et précise que ledit rapport a été fait par M. Perdrizat (absent ce soir).

Il est mentionné également que le rapport a été finalisé avant l'amendement proposé le 14 mars par la Municipalité.

M. Claude Jenni nous lit le rapport de la commission qui propose au Conseil d'accepter ce préavis avec quelques modifications (amendement).

Le Président, M. Antoine Dreier précise qu'un amendement ne doit porter que sur la conclusion d'un préavis et non pas sur le contenu du préavis.

Les amendements proposés par la commission technique sont donc non recevables car ils devraient porter sur la conclusion soit le montant du crédit demandé.

Après discussion avec eux et vu l'amendement proposé par la Municipalité, la commission technique n'a pas désiré modifier son rapport.

Le Président invite ensuite la commission de gestion et finances à prendre la parole.

La rapportrice de la commission Mme. Mireille Gaillard mentionne également que ledit rapport a été finalisé avant l'amendement de la Municipalité.

Elle nous lit le rapport de la commission qui propose au Conseil d'accepter ce préavis comme présenté.

Le Président informe qu'un amendement a été présenté par la Municipalité et invite l'un de ses membres à en faire lecture.

Le Syndic, M. Didier Haldimann lit l'amendement à l'assemblée.

Ensuite le Président propose que l'on discute du préavis en deux parties.

1. L'amendement avec la baisse du crédit total de CHF 61'000. -- à CHF 51'000.--
2. Le préavis sur son ensemble

Pour les votes, on procède également de la même manière.

M. Claude Jenni reprend la parole et constate que l'amendement va totalement dans la direction des propositions de la commission technique et recommande donc à l'assemblée d'accepter cet amendement.

La parole n'étant plus demandée concernant l'amendement, le Président propose de passer à la discussion sur le préavis.

M. Didier Blanchard prend la parole et demande si une location du tableau électrique a été envisagée, vu le nombre d'utilisations qui en est fait. Dans le montant de CHF 51'000. -, il y a CHF 41'000.- qui sont dédiés uniquement au tableau électrique.

La Municipale Mme. Hélène Saxer prend la parole pour répondre à cette question.

Diverses solutions ont été envisagées comme des génératrices, ou de la location.

Au final le tableau électrique actuel date de 1987 et est obsolète. A chaque utilisation, il a fallu faire du bricolage pour que cela fonctionne correctement.

Ce projet de changement a été initié en septembre/octobre 2021.

Lors du premier entretien avec la Romande Energie, il en est ressorti que ce type de bricolage électrique n'était clairement plus accepté. Il faut soit acheter le nombre d'ampères nécessaires ou bien il faudra louer des génératrices. Tout cela a été dit oralement et jamais par écrit.

Suite à cela, la Municipalité a décidé d'aller de l'avant pour résoudre ce problème et accueillir convenablement les prochaines manifestations.

Le prix d'achat d'un ampère est de CHF 148. --, le choix fait de 200 ampères est un choix à niveau d'une Rolls et au final on a abouti à un niveau d'une Mercedes. Il y a eu deux séances de suite avec la commission technique, c'était très concluant et la meilleure solution a été trouvée pour être aux normes actuelles et faire un bon investissement.

Une réponse écrite de la Romande Energie est finalement arrivée deux jours avant le préavis. Leur réponse précisait que pour cette année 2022, cela serait encore accepté, mais dans un futur proche, l'installation ne serait plus utilisable car définitivement hors normes .

La problématique actuelle serait donc à remettre en discussion ultérieurement. La location d'une génératrice et du bricolage serait envisageable à chaque manifestation. La proposition de la Municipalité avec 125 ampères serait effectivement suffisant, s'il devait y avoir besoin de plus d'ampères pour une courte durée, la Romande Energie pourrait \*débrider\* l'installation. M. Yann Chappuis peut changer lui-même les fusibles et il y aurait plus d'ampères au moment désiré.

Cette nouvelle installation proposée peut tout à fait d'ici 3 ans être augmentée de capacité, sans avoir besoin de refaire de nouvelles fouilles, ni de changer le tableau tout sera prêt. Cette installation est au top du top pour les prochaines 40 années.

Le Président remercie Mme. Hélène Saxer pour les explications détaillées.

La parole n'étant plus demandée, le président propose de passer au vote, en premier lieu sur l'amendement. Il rappelle que l'on peut tout à fait accepter l'amendement et ensuite refuser le préavis.

Au vote à main levée, le Conseil, à l'unanimité accepte l'amendement de la Municipalité.

On passe ensuite au vote concernant le préavis 02/2022 sur son ensemble avec l'amendement.

Au vote à main levée, le Conseil à la majorité (2 absentions, 1 avis contraire) accepte le préavis 02/2022.

#### **09. Election d'un/une suppléant/te à l'association intercommunale ENJEU**

Le Président, M. Antoine Dreier explique qu'à la suite de la démission de Mme. Chantal Baechler-Jan, il faut trouver quelqu'un pour la remplacer et il demande à l'assemblée s'il y a des propositions.

Vu le peu de proposition, il explique que en tant que suppléant, et si le délégué est présent, il y a peu de séances ou de temps à consacrer à ce poste. Toujours sans propositions, il relance la demande pour éviter de reporter cette élection à la séance du mois de juin prochain.

Finalement, M. Pierre-Yves Bassin se lève et prend la parole. Selon sa compréhension, il est normal que des personnes soient proposées par d'autres mais dans ce cas précis, il choisit de présenter sa candidature pour ce poste.

Sa proposition est acceptée par les applaudissements de l'assemblée.

Comme aucun autre nom n'est proposé, le Président le nomme au poste de suppléant de l'association ENJEU.

#### 10. Divers et propositions individuelles

Mme. Menamkat prend la parole et demande une explication plus détaillée de la zone de réserve. La Municipale, Mme. Leprince-Ringuet explique à l'assemblée que la zone de réserve est une possibilité que donne la réglementation pour geler des zones constructibles. Cette zone réservée est valable normalement d'une durée de 5 ans et prolongeable de 3 ans, jusqu'à ce que le PACom entre en force.

En fait c'est pour éviter d'avoir trop de demandes de permis de construire car on ne sait pas la décision que prendra le PACom, et c'est également pour mettre tout le monde à égalité.

M. Stéphane Bettems demande la parole. Il souhaite savoir si la Municipalité peut donner au Conseil l'explication du pourquoi de la réorganisation des dicastères. La Municipale Mme. Hélène Saxer lui répond que cette décision est une réorganisation interne et la Municipalité ne désire pas communiquer plus sur le sujet.

La parole n'étant plus demandée, le président remercie les municipaux et les membres du conseil pour leur présence et leur donne rendez-vous le jeudi 16 juin à 18h30 pour la séance suivie d'un souper.

Le municipal M. Dreier prend la parole pour préciser que le carnotzet est de nouveau ouvert post Covid et que tout le monde y est attendu.

Mme. Leprince-Ringuet reprend la parole pour aviser qu'il va y avoir un nouvel exploitant à la boulangerie. Après des travaux, la boulangerie réouvrira après Pâques le mardi 19 avril.

La séance est levée à 20h35.

Au nom du Conseil communal :

Le Président



Antoine Dreier



La Secrétaire



Agnèle Kursner